

1^{er} comité de gestion de l'Espace Naturel Sensible de Belle-Ile

Aubignan, le 05 avril 2013

Ordre du jour :

- **Validation du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de Belle-Ile**

Présents :

- Pierre MARGAILLAN, Président de l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux,
- Robert AYME, Président des chasseurs d'Aubignan,
- Laetitia BAKOUR, Directrice de l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux,
- André CAMBE, 1^{er} Adjoint au Maire d'Aubignan,
- Magali COMBE, Technicienne au Conseil Général,
- Christelle DELPRAT, Directrice générale des services à la mairie d'Aubignan,
- Heidi FAIN, Technicienne à l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux,
- Henri FRUCTUS, Président de l'AAPPMA Les Pêcheurs du Comtat Venaissin,
- Pierre GERENTON, Conseiller municipal d'Aubignan,
- Grégoire LANDRU, Chargé de mission au CEN PACA,
- Guy MOURIZARD, Adjoint au Maire d'Aubignan,
- Sandrine PIGNARD, Directrice adjointe de l'ASA du Canal de Carpentras,
- Hervé OUBRIER, Animateur du contrat de rivières à l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux,
- Anthony ROUX, Chargé de mission au SMAEMV,
- Guillaume SALASCA, Technicien à la DDT,
- Patrick TESTUD, Adjoint au Maire d'Aubignan.

Excusés :

- Robert GENTILI, Chargé de mission au Conseil Régional,
- Hélène JETHRIT, Chargée d'intervention à l'Agence de l'Eau,
- Guy REY, Maire d'Aubignan.

Absents :

- Alain ROMAN, éleveur sur le site de Belle-Ile,
- Education canine aubignanaise.

M. OUBRIER rappelle qu'en fin d'année 2011, l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux a conventionné avec le CEN PACA pour la gestion du site. Il ajoute que le site a été labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) du Département de Vaucluse en 2012.

M. OUBRIER indique que cette réunion fait suite à une première réunion qui s'est tenue le 06 mars 2012 et au cours de laquelle la démarche d'élaboration du plan de gestion a été présentée aux différents acteurs du site (AAPPMA, chasseurs et mairie d'Aubignan).

M. LANDRU présente ensuite les résultats des inventaires naturalistes conduits en 2012, les enjeux du site, les objectifs de gestion et le plan de travail pour les 5 années à venir.

Pour mémoire : Toutes ces informations sont consignées dans le document « Plan de gestion de l'ENS de Belle-Ile » qui a été validé par le bureau syndical de l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux puis envoyé à tous les membres du comité de gestion préalablement à la réunion de ce jour.

La valeur patrimoniale de Belle-Ile réside principalement dans :

- Une diversité d'habitats dont des peupleraies blanches matures et des prairies hygrophiles et méso-hygrophiles ;
- Un peuplement d'oiseaux riche et diversifié comprenant une héronnière mixte et un cortège d'oiseaux cavernicoles (pics, Sittelle torchepot, Huppe fasciée, Rollier...) ;
- Une grande diversité en odonates (38 espèces recensées sur la cinquantaine que compte le Vaucluse) avec une remarquable population d'Agrions de Mercure, espèce protégée au plan européen ;
- La présence d'autres insectes tels que la Decticelle des ruisseaux, espèce inscrite sur la liste rouge des orthoptères de France, ou la Diane, papillon de jour protégé lui aussi au plan européen.

Un des objectifs de la gestion du site sera donc de conserver la mosaïque d'habitats humides actuelle et de restaurer les habitats dégradés ou dont le caractère humide n'est plus perceptible aujourd'hui.

Mais une autre composante importante de la gestion sera de concilier et canaliser les usages en regard des enjeux biologiques et écologiques du site. En effet, si certaines activités participent à la richesse naturelle de Belle-Ile et doivent être maintenues (pâturage ovin, fauche, entretien des cours d'eau...), d'autres en revanche sont préjudiciable au milieu naturel (sports mécaniques).

Les objectifs du plan de gestion sont donc :

- Restaurer les habitats dégradés :
 - o Gérer les habitats ;
 - o Effectuer un suivi des paramètres physiques ;
 - o Restaurer la fonctionnalité hydraulique historique de la zone humide.
- Conserver et renforcer la biodiversité actuelle :
 - o Assurer un suivi scientifique de la biodiversité du site ;
 - o Poursuivre ou actualiser les inventaires ;
 - o Assurer une veille sur les espèces invasives.
- Accueillir le public et l'éduquer à l'environnement :
 - o Ouvrir le site au public ;
 - o Proposer des animations et des visites ;
 - o Valoriser le site et communiquer.

La chasse :

M. LANDRU indique que la chasse, dans sa pratique actuelle (7 dimanches entre septembre et janvier), n'a pas trop d'impact sur la conservation de la biodiversité de Belle-Ile, mais que le projet de l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux d'ouverture du site au public implique son

encadrement, pour des raisons évidentes de sécurité, avec la définition de jours consacrés à la chasse et de jours consacrés à la découverte du site.

Pour mémoire : Lors de la réunion du 6 mars 2012, le Président des chasseurs a transmis un carton indiquant les jours de lâchers, jours demandés à minima pour l'activité de chasse, soit 7 dimanches.

L'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux et le CEN PACA donnent leur accord pour que 7 dimanches restent consacrés à la pratique de la chasse au cours de la saison, mais ils demandent que ces dimanches soient concentrés de novembre à janvier, période au cours de laquelle les visites de découverte de Belle-Ile seront moins nombreuses.

M. AYME indique qu'il va consulter l'assemblée générale des chasseurs et fournira une réponse pour le 15 mai 2013.

La pêche :

Pour mémoire : Lors de la réunion du 6 mars 2012, M. FRUCTUS a demandé la possibilité d'aménager les plans d'eau du nord-est du site pour la pratique de la pêche.

M. LANDRU indique que les lâchers de poissons porteront préjudice aux odonates et aux amphibiens, dont ils consomment les larves, alors que la conservation du peuplement d'odonates est un enjeu majeur de Belle-Ile.

Il indique également que le piétinement provoquera une détérioration des milieux naturels, qui sont déjà fort affectés par les activités humaines, raison pour laquelle l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux projette leur restauration.

M. OUBRIER ajoute que la fréquentation des plans d'eau posera un problème de sécurité.

En conclusion, il n'est pas donné de suite favorable à l'aménagement d'un plan d'eau de pêche.

M. MARGAILLAN et M. LANDRU précisent toutefois à M. FRUCTUS que cette décision ne doit pas interférer avec les sorties pédagogiques qu'évoque M. FRUCTUS, qui conserveront toute leur pertinence pour faire apprécier au jeune public les différences observables entre cours d'eau et plans d'eau, milieu aménagé pour la pêche et milieu naturel...

Les enduros :

M. TESTUD demande s'il sera encore possible d'organiser des enduros sur le site.

M. OUBRIER répond que cette activité n'est pas compatible avec la conservation du patrimoine naturel du site et qu'en conséquence elle sera désormais proscrite (la lutte contre les nuisances engendrées par cette pratique sur les milieux et les espèces fait d'ailleurs l'objet d'une fiche-action à part entière dans le plan de gestion).

Il ajoute que l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux s'est opposé à la demande du Moto Club Balméen pour l'organisation d'un enduro en avril 2013.

Le règlement du site :

A la proposition de M. LANDRU, Mme DELPRAT répond que la commune ne pourra pas prendre d'arrêté pour réglementer les activités sur le site, les parcelles étant propriété privée.